

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

REVUE MENSUELLE
DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES
— ARCHITECTURE ET TRAVAUX PUBLICS —

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UN AN France, Algérie, Alsace-Lorraine. 12 fr. ÉTRANGER LE PORT EN SUS	ADMINISTRATION : RUE GENTIL, 4, A LYON Imprimeur-Gérant : PITRAT Aîné	LES ANNONCES SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT à l'Agence de Publicité, 14, rue Confort, à Lyon
---	---	---

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoire adressé par le Comité lyonnais de révision de la loi sur les servitudes militaires aux sénateurs et députés, Lyon 1880.

Le mémoire de M. Bailly, architecte et président du Comité formé par les propriétaires lyonnais dont les immeubles sont placés devant les fortifications construites sous la monarchie de juillet, ou autour de celles élevées depuis 1874 dans le but de protéger les approches de notre ville, est un exposé très clair et très précis de toutes les considérations qui peuvent être invoquées en faveur de la révision de la loi du 10 juillet 1851, qui a classé la ville de Lyon dans la première catégorie des places de guerre en imposant des servitudes militaires à son enceinte et aux forts détachés qui en dépendent, servitudes dont l'inefficacité en temps de guerre n'est douteuse pour personne et les inconvénients très appréciables en temps de paix.

Après une adresse à MM. les représentants de la nation, résumant l'état actuel de la question, M. Bailly débute par une exorde à l'humanité, qui n'est, en quelque sorte, que le développement des principes sur lesquels s'appuie le comité lyonnais pour réclamer la suppression des fortifications permanentes.

Dans le corps du mémoire, après avoir retracé l'origine des servitudes militaires et comparé la législation qui les régit en France avec celles en usage dans les autres pays, M. Bailly développe les modifications qui peuvent être apportées à la loi actuelle et les raisons majeures et d'intérêt général qui militent en faveur du démantèlement des anciennes fortifications qui enserrrent les villes et nuisent considérablement à leur libre développement, tout en étant plutôt nuisibles qu'utiles à la défense du pays en temps de guerre.

Les nombreuses citations et pièces justificatives qui accompagnent le texte permettent au lecteur de se rendre compte des réglemens draconiens qui régissent l'application des servitudes militaires, qui ne sont, en somme, que la négation absolue du droit de propriété sur le principe duquel est cependant fondé notre législation et notre Code civil. Elles lui font également connaître les événements divers qui en motivèrent l'application ainsi que les résultats qui en furent la conséquence.

Toutefois M. Bailly attribue par erreur à Vauban l'idée de la création des servitudes militaires en citant l'ordonnance de 1668 comme le premier décret les imposant, attendu que les servitudes militaires, qui ne sont que la conséquence obligée et nécessaire des fortifications, qui ne sauraient avoir d'utilité sans cette précaution, ont dû exister de tout temps; et cela est si vrai que nous les trou-

vons appliquées à Lyon au XIII^e siècle pour les fossés de la Lanterne et les remparts du Rhône, et à l'enceinte de la Croix-Rousse au commencement du XVI^e siècle, par François I^{er}, qui, par ses lettres patentes données à Blois le 8 janvier 1523, mande au sénéchal de Lyon de faire défense à toutes personnes de bâtir auprès des remparts et murs qui se font du côté de Saint-Sébastien (Croix-Rousse), au dehors de la ville d'un quart de lieue et en dedans de quarante pas.

Ces lettres patentes furent publiées par Jean du Peyrat, docteur en droit, et par le bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, le 5 juin 1524; elles portaient mille livres d'amende (somme assez élevée pour l'époque) contre quiconque enfreindrait la défense.

Voici le texte de ces pièces qui sont déposées aux archives de la ville :

Francs, par la grâce de Dieu, Roy de France, au Seneschal de Lyon ou son Lieutenant, salut :

Comme nostre ville de Lyon soit lymitrophe faisant frontière en nostre Royaulme fort menassée et enviée de nos ennemis et adversaires pour la seureté de laquelle, prouffict, utilité de nous et de la chose publique, de nostre Royaulme, ayant esté comancez et soient généralement et continuez murailles, rempars, boulevards, tours et foussez à l'entour de nostre dite ville, mesmement au dessus du fauxbourg de saint Sébastien d'icelle :

Savoir vous faisons que pour obvier que la forteresse desdits rempars, tours, portaulx et foussez ne soient aucunement anpechez, vous mandons, commandons et expressement enjoignons que vous faictes ou faictes faire expresse inhibitions et deffences de nostre part et à son de trompe et cry public à tous personnes généralement quelconques qu'ils n'ayent à bastir auprès desdits rempars et murailles qui de présent se font du costé de Saint Sébastien; c'est assavoir en dehors d'icelle d'un quart de lieu et au dedans de quarante pas. Et à ce faire et souffrir et obeyr, contraignez ou faictes contraindre tous ceulx qu'il appartiendra et qui pour ce seront à contraindre, nonobstant opposition ou appellation quelconques faictes ou à faire, relevées ou à relever, sans préjudice d'icelles pour lesquelles nous ne voullons estre differés quant à ce et nous avons donné et donnons plein pouvoir, autorité, commission et commandement et par ce mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjects que à vous en ce faisant soit obey.

Donné à Bloys le huictiesme jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cens vingt trois et de nostre regne le dixiesme.

Par le Roy en son Conseil,

ROBERTET

Nous Jehan du Peyrat, docteur en droit, Lieutenant général de noble et puissant Seigneur monsieur le Bailly de Mascon, Seneschal de Lyon, à tous ceux qui ces présentes verront, scavoir faisons que aujourd'huy date des présentes de la partie de honnables hommes les Conseillers de la ville et communauté de Lyon,



nous ont été présentées certaines lettres patentes du Roy nostre Seigneur, scellées de son scel, données à Bloys le huitiesme jour de janvier l'an mil cinq cens vingt-trois, signées Robertet, par lesquelles et pour les causes y contenues est mandé faire inhibition et deffence de par le Roy nostre Seigneur à toutes personnes qu'ils n'ayent à bastir auprès des rempars et murailles qui se font du cousté Saint Sébastien, au dehors desdites murailles d'ung quart de lieu et en dedans de quarante pas.

Desquelles lettres lesdits conseillers nous ont requis l'enterinement et leur publication. Sur ce que dict est comme de raison : Nous Lieutenant susdit, veü lesdites lettres et considéré la teneur desdites en ensuyvant le bon plaisir dudit Seigneur, avons intérimé et intérimons lesdites lettres Royaulx en tant que en nous est selon leur forme et teneur, et en ce faisant avons fait inhibition et deffence de par ledit Seigneur à toutes personnes généralement qu'ils n'ayent à bastir auprès desdits rempars et murailles qui de présent se font du cousté de Saint Sébastien, assavoir au dehors desdites d'ung quart de lieu et au dedans de quarante pas, et ce sous peyne de mille livres tournois et aultres peines qu'ils et chacun d'eulx pourraient encourir envers ledit Seigneur.

Si donnons mandement par ces présentes au premier Sergent Royal, sur ce requis, que à son de trompe et à cry public il fasse lesdites inhibitions à toutes personnes généralement et que à ce faire et souffrir il contraigne tous ceulx qu'il appartiendra et qui pour ce seront à contraindre par toutes les voies et manières deues et raisonnables nonobstant oppositions ou appellations quelconques, le tout ainsi que par ledit Seigneur il est mandé faire.

Donné à Lyon, sous le scel de la Cour de ladite Seneschaussée, le neufviesme jour de juing l'an mil cinq cens vingt-quatre.

Présents : Gabriel Clapissou et Loys L..., notables habitans de Lyon.

Par mondit Seigneur le Lieutenant général,

Fournier

J. J. G.

CONCOURS

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS ET D'UNE ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES

Nous, PRÉFET du Rhône,

Vu la délibération du Conseil général du Rhône en date du 16 avril 1880;

Vu la délibération de la Commission départementale en date du 29 mai dernier,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours est ouvert pour la construction d'une École normale d'instituteurs, dans le clos Fayet, et d'une École normale d'institutrices, dans le clos Champavert, à Lyon, boulevard de la Croix-Rousse. Les architectes étrangers au département, mais de nationalité française, sont admis au concours.

ART. 2. — Les concurrents devront réaliser dans leurs projets les dispositions indiquées ci-après :

A. — ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

L'établissement comprendra une école normale proprement dite de 96 élèves-maîtres pensionnaires, et un pensionnat primaire annexe de 300 internes et 100 externes.

Un bâtiment distinct sera affecté à chacune de ces deux parties de l'établissement.

Les deux bâtiments seront reliés par une construction renfermant tous les services susceptibles, par leur nature, d'être communs à l'école et au pensionnat.

Les bâtiments seront élevés de deux ou trois étages au-dessus du rez-de-chaussée et construits sur caves dans toutes les portions où le rez-de-chaussée sera occupé par des salles d'étude, de classe ou de collections.

Aucune condition n'est imposée aux concurrents en ce qui concerne la

disposition des bâtiments dans le clos. Il est entendu, seulement, que l'entrée principale de l'établissement sera ménagée du côté du boulevard de la Croix-Rousse, sur le petit côté de l'enceinte du clos.

a. — SERVICES GÉNÉRAUX COMMUNS À L'ÉCOLE ET AU PENSIONNAT

1°. — CONCIERGERIE

Une pièce servant de loge et de laquelle l'entrée de l'établissement puisse être surveillée.

Deux pièces pour le logement du concierge : cuisine et chambre à coucher.

2°. — RÉFECTOIRE, Uisine ET DÉPENDANCES.

Une cuisine,
Une office,
Des caves,
Un magasin aux provisions,
Une fruiterie,
Un hangar pour bois et charbon,
Une remise pour instruments divers,
Des lieux d'aisances pour les gens de service.

Un réfectoire divisé en quatre salles distinctes : du côté de l'école, une seule de 130 mètres carrés ; du côté du pensionnat, trois, dont une de 90 mètres carrés pour les grands, une de 100 mètres carrés pour les moyens et une de 120 mètres carrés pour les petits.

On devra pouvoir se rendre de l'école ou du pensionnat au réfectoire par des corridors, des passages couverts, ou des galeries.

La cuisine sera à proximité des réfectoires, disposée de manière à ce que le service puisse se faire à couvert.

La cuisine ne sera pas desservie par les corridors ou galeries de l'établissement ; on y parviendra du dehors à l'aide d'un chemin tracé hors des bâtiments et aboutissant à la loge du concierge.

3°. — PARLOIRS ET ÉCONOMAT

Deux parloirs : l'un pour l'école, de 40 à 50 mètres carrés ; l'autre pour le pensionnat, de 90 à 100 mètres carrés.

Un cabinet pour le surveillant, de 12 à 15 mètres carrés.

Les bureaux de l'économat, qui devront être à proximité des parloirs, se composeront d'un cabinet, d'un bureau et d'une salle pour les archives.

4°. — DIRECTION.

Le logement du directeur comprendra cinq à six pièces pour son habitation personnelle, savoir : trois chambres à coucher, un salon, une salle à manger et une cuisine avec dépendances, et, de plus, une cave, un bûcher, une chambre de domestique et un grenier.

Il sera contigu au cabinet du directeur et à la salle de réunion de la Commission de surveillance.

On pourra disposer le logement du directeur dans un pavillon à rez-de-chaussée et étage, s'ouvrant sur un petit jardin séparé par des murs de clôture du reste du clos ; ce jardin aurait, dans ce cas, une sortie spéciale sur une des rues qui longent le clos Fayet au levant ou au couchant. Dans tous les cas, on devra parvenir à l'appartement du directeur et de sa famille par un chemin réservé hors des bâtiments.

Le cabinet du directeur sera placé dans le bâtiment de l'école normale proprement dite et aura son entrée dans un des corridors de l'établissement. Il communiquera avec la salle de réunion de la Commission de surveillance et avec le logement du personnel.

Le logement du sous-directeur sera formé de deux chambres, d'un salon, d'une salle à manger, d'une cuisine avec dépendances, d'une cave, d'un bûcher et d'une chambre de domestique.

Il pourra être pris dans le bâtiment du pensionnat, mais n'aura pas d'autre communication avec l'intérieur que par une porte donnant sur les pièces affectées au service spécial du sous-directeur, savoir, son cabinet et un magasin renfermant les fournitures scolaires.

Il aura son entrée principale sur un petit jardin réservé à l'usage du sous-directeur.

Ce jardin pourra, comme celui du directeur, avoir sa sortie sur une des rues latérales.

Renseignement essentiel. — Ces deux parties de l'établissement auront le moins possible de fenêtres donnant sur les parties des jardins et des cours réservées aux élèves de l'école.

Elles seront éloignées des cuisines.

S'il entrât dans les plans de l'architecte de disposer le logement du sous-directeur dans un pavillon symétrique de celui du directeur, on pourrait ménager, dans ce pavillon, un appartement pour l'économe.

5°. — LINGERIE.

Le service de la lingerie exige :

Une lingerie proprement dite ; les armoires y seront disposées sur plusieurs rangs parallèles, transversalement à la longueur de la pièce ; elles seront ouvertes en avant, les fonds seront à claire-voie ;

Un atelier pour la couture et le repassage ;
Une salle de dépôt pour le linge sale ;

Tout le service de la lingerie doit occuper un local indépendant du reste de l'établissement et ne communiquer que par l'extérieur des bâtiments occupés par les élèves.

Une buanderie et un étendage ou séchoir.

La buanderie sera placée dans un hangar dépendant des cours des cuisines.

6°. — INFIRMERIE.

L'infirmerie comprendra :

Deux dortoirs, l'un de quatre lits, l'autre de dix ;

Une tisanderie ;

Une salle de consultation ;

Deux chambres d'isolement ;

Une salle d'étude pour les convalescents ;

Une chambre pour l'infirmier.

Les pièces réservées au service général de l'infirmerie seront placées entre les deux dortoirs dont l'un est destiné aux élèves de l'école et l'autre à ceux du pensionnat.

7°. — SERVICE DE PROPRETÉ.

Une salle pour bains de pieds. — 50 bassines ;

Une salle de bains avec dix cabinets ;

Une pièce avec chaudière et fourneau pour le chauffage de l'eau.

8°. — SALLES D'ENSEIGNEMENT COMMUNES AUX DEUX PARTIES DE L'ÉTABLISSEMENT.

Une salle de conférences pouvant réunir tout le personnel de l'école et du pensionnat.

L'une des salles de classe devra pouvoir réunir deux divisions d'élèves.

2°. — COURS ET PRÉAUX.

Une cour de récréation assez spacieuse pour toute l'école ;

Cinq cabinets d'aisances et dix urinoirs.

Les cabinets d'aisances seront placés dans la cour ; ils seront abrités et seront accessibles soit du côté du préau couvert, soit du côté des bâtiments de l'école, par un passage couvert ou par une galerie.

Un préau couvert.

3°. — DORTOIRS.

Trois dortoirs de trente-deux lits d'élève chacun, dont les dimensions seront calculées de façon à donner à chaque lit 25 mètres cubes d'air environ.

La disposition suivante est conseillée : une cloison de deux mètres de hauteur divisera longitudinalement chaque dortoir, en laissant à l'une des extrémités un passage de 1^m 50 pour la circulation et à l'autre la place du lit du surveillant et le passage ; les lits seront adossés par la tête contre la cloison et seront face aux croisées ; on disposera les ouvertures de manière à donner une croisée pour 2 lits ; dans les embrasures des croisées seront placées des tablettes pour deux lavabos, et contre les trumeaux, entre deux croisées, des armoires, deux par trumeau, et par conséquent une par élève, pour lui servir de vestiaire.

Une salle voisine de chaque dortoir, pour le nettoyage des habits ;

Une cordonnerie générale, éloignée des dortoirs ; elle pourra être placée dans les combles ;

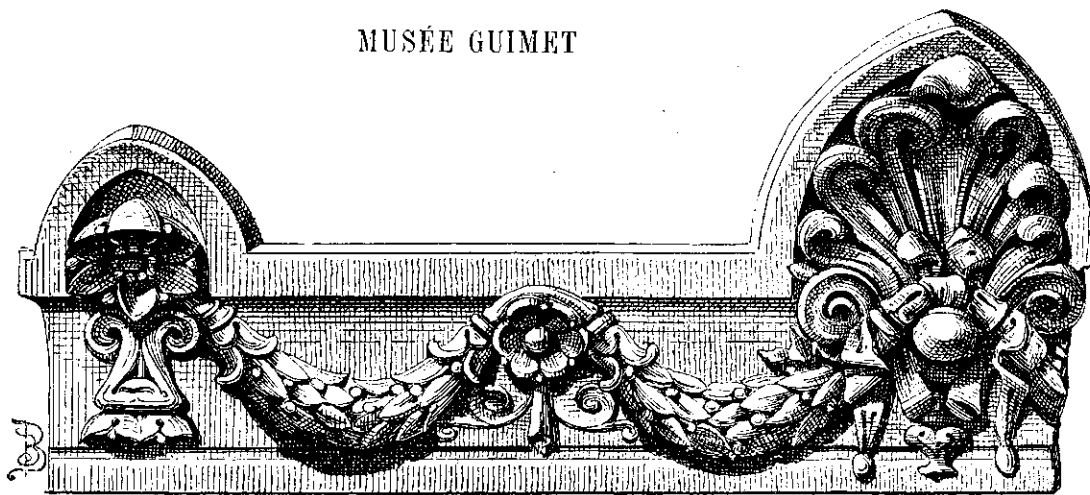
Trois chambres pour les maîtres ;

Trois chambres dans les combles pour les domestiques ;

Une chambre pour le veilleur ;

Un petit cabinet pour chaise percée à portée de chaque dortoir ;

MUSÉE GUIMET



PRISE COURONNEMENT DE LA TOUR. — M. CHATRON, architecte. — M. E. PASCAL, sculpteur. Echelle de 0,005 cent. par mètre.

Cette salle, qui devra servir de musée scolaire pédagogique, et pourra être mise à la disposition des commissions d'examen du brevet, du certificat d'études primaires et de la Société de secours mutuels des instituteurs du Rhône et servir aux conférences cantonales des instituteurs de Lyon, devra se trouver à proximité de l'entrée principale.

Une salle de dessin pour 100 élèves ;

Une salle de classe pour l'enseignement des sciences physiques et naturelles ;

Une salle de collection de physique et d'histoire naturelle ;

Un laboratoire de chimie.

La classe de physique aura 100 mètres carrés de superficie ; les bancs des auditeurs seront disposés en amphithéâtre, et la table du professeur placée devant un fourneau de chimie avec ses accessoires.

Le laboratoire sera au rez-de-chaussée ;

Un gymnase couvert ;

Un atelier pour travaux manuels : reliure, menuiserie, etc.

B. — SERVICE SPÉCIAUX A L'ÉCOLE NORMALE PROPREMENT DITE

1°. — ENSEIGNEMENT.

Une seule salle d'étude de 150 mètres carrés ou trois salles contiguës de 50 mètres carrés chacune ;

Une salle de classe pour l'histoire et la géographie ;

Une salle de classe pour les sciences mathématiques ;

Une salle de classe pour le français ;

Une salle de bibliothèque destinée aussi à servir de salle de travail aux maîtres ;

Une salle de musique de 100 mètres carrés.

4°. — JARDIN ET ACCESSOIRES.

Une partie du clos sera réservée et disposée en jardin potager et fruitier.

Une remise pour les outils de jardinage.

C. — SERVICE SPÉCIAUX AUX PENSIONNATS

1°. — ENSEIGNEMENT.

Les salles d'étude, les classes et les cours seront distribuées en trois quartiers : celui des grands, des moyens et des petits.

Premier quartier, celui des grands :

Deux salles d'étude de 75 mètres carrés ;

Deux classes de 60 mètres carrés ;

Une cour avec préau couvert ;

Cabinets et urinoirs pour 100 élèves.

Deuxième quartier, moyens :

Deux salles d'étude de 75 mètres carrés ;

Deux classes de 70 mètres carrés ;

Une cour, préau et accessoires pour 120 élèves.

Troisième quartier, petits :

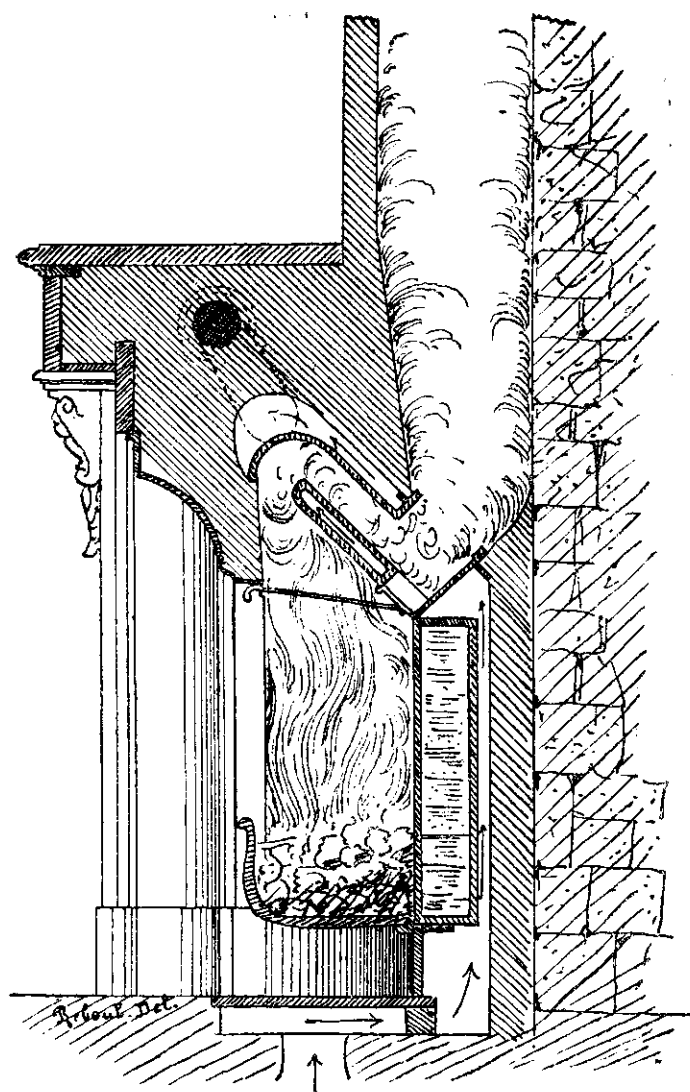
Trois salles d'étude de 75 mètres carrés ;

Trois classes de 70 mètres carrés ;

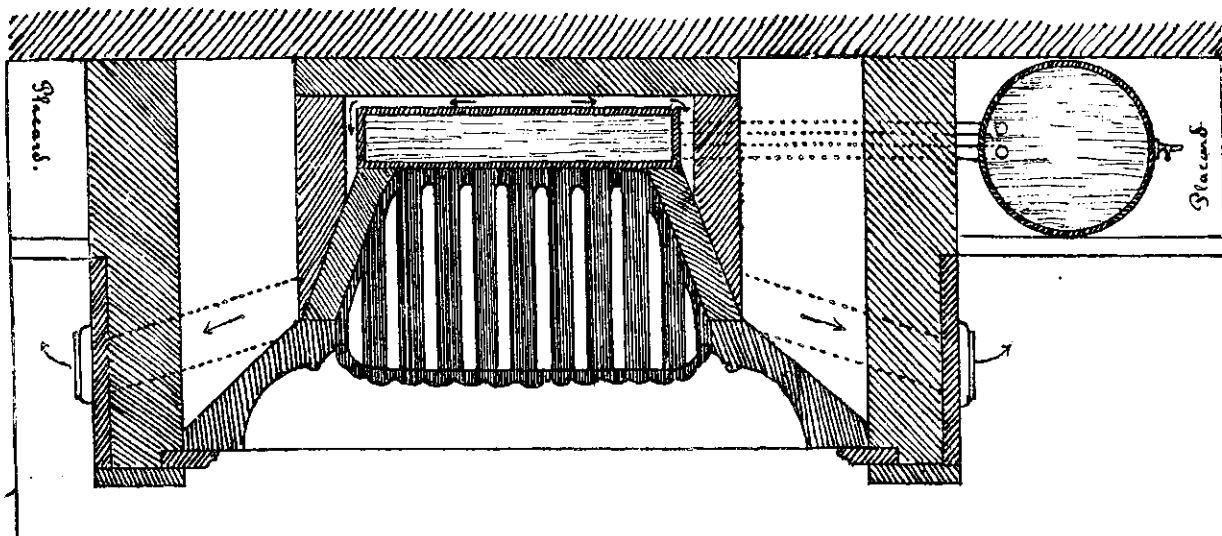
Une cour avec accessoires pour 180 élèves.

Les préaux et les cabinets d'aisances seront reliés aux classes et salles d'étude par des passages couverts.

Une salle de réunion et de travail pour les maîtres.



FOYER-CALORIFÈRE DUPORT, SYSTÈME PERFECTIONNÉ A BOUILLEUR
COUPE Échelle de 0,10



PLAN (Voir page 174).

Il conviendra peut-être à l'architecte de disposer sur le milieu du bâtiment principal un avant-corps s'avancant jusqu'à l'alignement du boulevard. Dans ce cas, l'appartement de la directrice serait placé au premier étage de cet avant-corps et aurait un escalier particulier aboutissant, d'un côté, dans le vestibule d'entrée, et, de l'autre, à l'espace libre entre le bâtiment et le boulevard, espace qui lui servirait de jardin.

Le logement de la sous-directrice serait réduit à une chambre avec cabinet de travail.

A, a, 5°. — La lingerie serait placée dans la partie du bâtiment occupée par le logement de la directrice.

20. — DORTOIRS ET ACCESSOIRES.

Six dortoirs de cinquante lits d'élèves chacun, dont les dimensions seront calculées à raison de 20 mètres cubes d'air par élève.

La disposition suivante est conseillée : lits placés sur trois lignes, deux files de 18 lits chacune placées contre les murs, et la file du milieu de 14 lits seulement ; lits des lignes latérales placés deux par deux contre les trumeaux des fenêtres et protégés contre les courants d'air par une boiserie de 0^m 75 de largeur, faisant saillie et suite aux faces des embrasures ; lits de la file médiane distants régulièrement de 1 mètre l'un de l'autre, avec passage de 1^m 50 à l'une des extrémités de la file et place pour le lit du maître surveillant et pour le passage à l'autre extrémité ; l'excès de la longueur totale du dortoir sur l'espace occupé par les lits réservés à un lavabo elliptique élevé au milieu du dortoir.

Les portes de sortie des dortoirs seront précédées d'un tambour.

Un vestiaire pour deux dortoirs ;

Une cordonnerie pour deux dortoirs.

La cordonnerie sera éloignée autant que possible des dortoirs et distincte du vestiaire.

A proximité de chaque dortoir, une chambre pour le maître surveillant, une cellule pour le domestique du quartier et un cabinet pour chaise percée.

B — ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES

L'établissement est formé d'une école normale d'institutrices proprement dite de 90 élèves-maîtresses, et d'un pensionnat primaire annexe de 250 internes et de 75 externes, avec salle d'asile.

Les bâtiments spéciaux à chaque partie de l'établissement seront établis en façade sur le boulevard de la Croix-Rousse et sur le même alignement ; ils seront séparés du boulevard par une bande de terrain de 10 à 15 mètres de largeur. Les services généraux et communs aux deux parties seront installés dans la partie moyenne de l'édifice.

L'École normale proprement dite occupera la partie orientale.

Le pensionnat et les annexes, la partie occidentale.

Les bâtiments seront élevés de trois étages au-dessus du rez-de-chaussée du côté du boulevard. Les sous-sols qui seront au niveau des cours, du côté du midi, pourront être utilisés pour les préaux, les cuisines, les réfectoires, les salles de bains, etc.

Le programme détaillé ci-dessus pour l'École normale des instituteurs sera suivi sans autres modifications que les suivantes :

A, a, 2°. — Le réfectoire de l'école n'aura que 120 mètres carrés. Il n'y aura qu'un seul réfectoire pour tout le pensionnat ; il aura 300 mètres carrés de superficie.

A, a, 4°. — Le logement de la directrice sera moins complet que celui du directeur ; il sera réduit à deux chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine avec accessoire, une cave, un bûcher et une chambre de domestique.

A, a, 6°. — Il en sera de même pour l'infirmerie.

A, a, 7°. — Salle de bains de pieds réduite à quarante bassines ; même nombre de cabinets de bains que pour les instituteurs.

A, a, 8°. — L'atelier des travaux manuels est à supprimer, il est remplacé par l'atelier de repassage, auquel il conviendra de donner de plus grandes dimensions que celles qu'il aura dans l'autre établissement.

A, b, 1^o. — La salle d'étude n'aura que 120 mètres carrés, et la salle de musique 80.

A, b, 3^o. — Les dortoirs ne contiendront que trente lits d'élèves; on leur donnera la même disposition et on séparera les lits de la même rangée par des cloisons transversales ayant 2 mètres de long et 1^m 50 de haut.

A, b, 4^o. — Toute la partie du clos laissée libre par les constructions sera transformée en promenoirs ou jardins d'agrément.

A, c, 1^o. — Le pensionnat sera aussi divisé en trois quartiers, mais les dimensions des classes, salles d'étude, etc., seront réduites de 1/5^e.

A, c, 2^o. — Les dortoirs ne contiendront que 42 lits d'élèves et un lit de maîtresse surveillante; les dispositions adoptées pour les dortoirs du pensionnat de l'École normale d'instituteurs leur seront applicables.

Enfin il sera ajouté à la partie de l'établissement destinée au pensionnat une salle d'asile composée d'une salle des gradins, d'un préau couvert, d'un réfectoire avec sa cuisine et d'un préau découvert. Cette salle d'asile, disposée pour recevoir de 120 à 150 enfants, sera installée au rez-de-chaussée, à l'angle du boulevard et de la rue Tourrette. On lui donnera pour préau découvert l'espace laissé libre entre le boulevard et le bâtiment. Elle aura une entrée particulière sur le boulevard, à moins qu'il ne lui soit réservé un passage spécial à l'entrée principale de l'École.

ART. 3. — Le caractère architectural de ces deux édifices sera simple, sans recherche ni ornementation inutile; mais la construction en sera solide et disposée de manière à éviter un coûteux entretien.

Tous les frais de construction, de clôture et de soutènement ne devront pas dépasser la somme de deux millions pour les deux établissements.

Dans ces frais sont compris la canalisation pour l'écoulement des eaux pluviales et ménagères, la tuyauterie et la robinetterie nécessaire à la distribution des eaux dans chaque bâtiment; cette tuyauterie aura son point de départ, c'est-à-dire son embranchement sur la conduite principale qui s'étend le long du boulevard. On y comprendra encore tous les appareils de chauffage et une somme à valoir, pour les dépenses imprévues, égale au moins au vingtième du montant des travaux. Mais on n'y joindra ni les honoraires de l'architecte ni les frais d'agence pour la surveillance des travaux.

ART. 4. — La série des prix de travaux de construction, pour la ville de Lyon, formant une brochure trop volumineuse pour être jointe au présent programme, il en sera déposé un exemplaire à la Préfecture (2^e division, 2^e bureau), où les concurrents pourront en prendre connaissance et faire relever les notes dont ils auront besoin. Ils pourront également, s'ils le jugent à propos, se procurer un exemplaire de la série de prix de la Chambre syndicale des entrepreneurs en s'adressant au secrétariat de ladite Chambre, à Lyon. Il est à remarquer, toutefois, que les prix de cette dernière série sont susceptibles d'une certaine diminution. Les maçonneries de fondation constituant une partie importante de la dépense, les concurrents étrangers à la ville sont informés que le sol résistant sur lequel il convient de fonder les murs des bâtiments est à une profondeur d'environ 3^m 50 au-dessous de la voie publique.

Des fondations de 1^m 30 de profondeur seront suffisantes pour les murs de clôture.

ART. 5. — Chacun des deux projets se composera des pièces suivantes :

Un plan général des bâtiments principaux et accessoires, des préaux et des jardins, à l'échelle de 0,005 par mètre ;

Un plan de rez-de-chaussée et de chacun des étages ;

Une élévation principale,

Une élévation latérale ou postérieure,

Une coupe longitudinale,

Une coupe transversale,

L'élévation et la coupe d'un des bâtiments accessoires (notamment de la salle d'asile).

Un texte explicatif et justificatif du projet ;

Un détail métrique ;

Un devis estimatif.

ART. 6. — Aucune des pièces ne sera signée, mais chacune portera une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée et contenant les nom, prénoms et domicile de l'auteur.

Les projets complets devront être envoyés à la Préfecture du Rhône avant le 1^{er} août 1880.

ART. 7. — Le jury chargé de l'examen et du classement des projets se composera :

1^o De trois membres désignés par le Préfet du Rhône, et pris parmi les fonctionnaires de l'instruction publique ;

2^o De trois membres du Conseil général désignés par la Commission départementale ;

3^o De trois architectes de Lyon choisis par le Préfet.

ART. 8. — Conformément à la décision du Conseil général, l'auteur du projet, classé le premier recevra un prix de 1,500 fr. ; l'auteur du projet classé le deuxième, un prix de 1,000 fr. ; et l'auteur du projet classé le troisième recevra un prix de 700 fr.

Les projets primés resteront la propriété du département du Rhône, qui en fera l'usage qu'il jugera convenable, et qui, par suite, se réserve de choisir le directeur des travaux.

Les projets non primés devront être retirés par leurs auteurs, dans le délai d'un mois, à partir de la publication de la décision du Jury,

Lyon, le 7 juin 1880.

Le Préfet du Rhône,

OUSTRY

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire général, pour l'Administration ;

ORISSIER SAINT-MARTIN

EMPLOI D'INGÉNIEUR-ADJOINT AU SERVICE DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE LYON

Le préfet du Rhône

Donne avis :

Qu'un concours sur titres est ouvert pour la nomination à l'emploi d'ingénieur-adjoint au service de la voirie de la ville de Lyon.

Les candidats devront adresser leur demande et les titres à l'appui à la préfecture du Rhône avant le 1^{er} août 1880, terme de rigueur.

Pour être admis à concourir, il faudra réunir les conditions ci-après :

Avoir quarante-cinq ans au plus ; être de nationalité française, avoir obtenu un diplôme d'ingénieur dans une école de l'État ou un certificat d'études suppléant au diplôme ; avoir exercé les fonctions d'ingénieur, pendant trois années au moins, dans un des services de l'État ou dans ceux des grandes compagnies industrielles.

Seront également admis au concours les ingénieurs non pourvus de diplôme qui auront exercé les fonctions d'ingénieur, pendant six ans au moins, dans les services de l'État ou dans les grandes compagnies industrielles.

Les pièces à fournir par les candidats sont les suivantes :

L'extrait de l'acte de naissance ;

Les diplômes ou certificats d'études ;

Les titres de nominations aux divers emplois occupés.

Une notice accompagnée de pièces justificatives indiquant l'état civil du candidat, les établissements où il a fait ses études, les fonctions qu'il a remplies et les travaux accomplis dans ces fonctions.

Cette notice devra porter la signature du candidat.

Les titres des candidats seront examinés par une commission consultative présidée par nous ou notre délégué et dont la composition sera ultérieurement déterminée. — Cette commission fixera la liste des candidats admissibles, et c'est dans cette liste que l'administration choisira l'ingénieur-adjoint.

Lyon, le 23 juin 1880.

Le Préfet du Rhône,
Signé : OUSTRY.

VILLE DE TARBES

Construction d'un abattoir sur la place situés à l'ouest de la digue de l'Adour.

Les projets doivent être rendus au secrétariat de la mairie de Tarbes, au plus tard le 1^{er} août 1880.

S'y adresser pour recevoir le programme et un bordereau des prix.

PERFECTIONNEMENTS AUX ABAT-JOUR

Bien que l'usage des abat-jour soit à peu près universel, il semble que personne ne se soit occupé de les perfectionner, et on retrouve encore partout les légendaires ficelles qui voltigent au

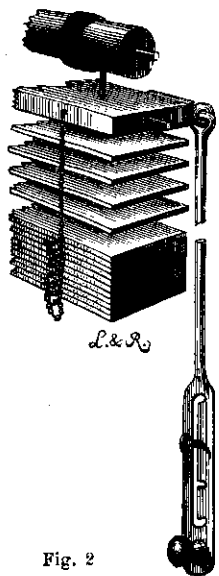
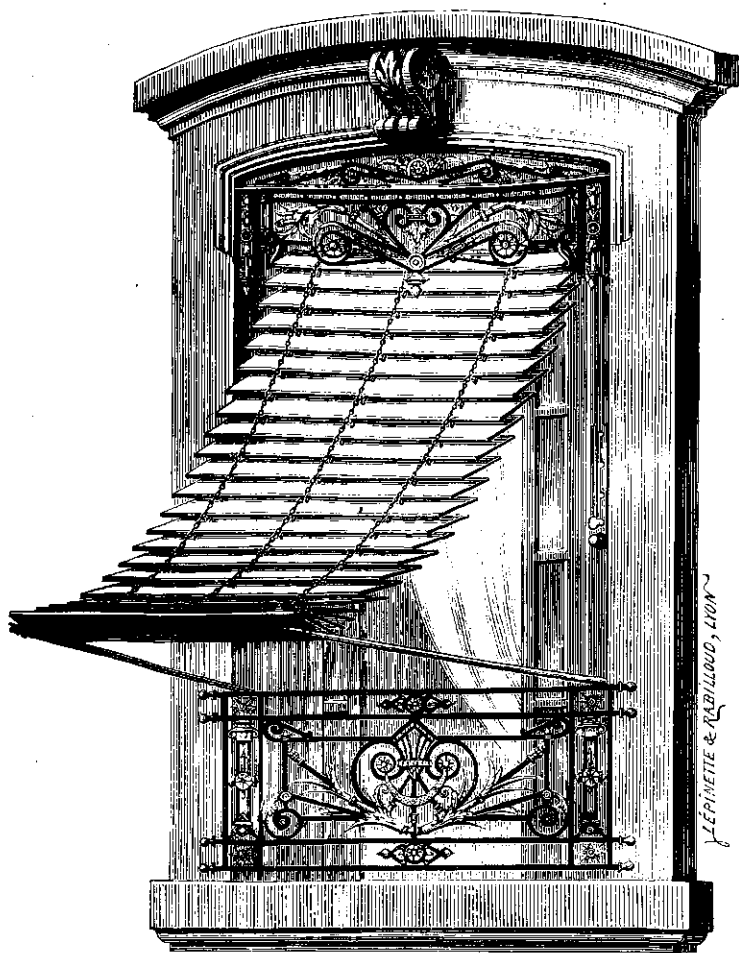


Fig. 2

moindre vent, s'engagent dans la noix du dormant lors de la fermeture des fenêtres, se pourrissent aux alternatives de chaleur et d'humidité, et finalement se rompent au moment où on en a besoin.

Ces inconvénients sont trop connus de tout le monde pour qu'on ne comprenne pas l'importance du perfectionnement que représente notre gravure, et qui est dû à M^{me} veuve Wolff, de Lyon.

Les deux ficelles qui servent à faire le clair et le sombre par l'inclinaison en sens voulu des lames de l'abat-jour sont remplacées par une tringle en fer articulée à une ferrure fixée sur l'angle du tourniquet du côté intérieur.

La fig. 2 montre en détail la manière dont elle est montée.

Cette tringle descend le long du dormant de la croisée et se termine à portée de la main par une sorte de crémaillère qui s'accroche à hauteur variable sur un bouton fixé au dormant.

La manœuvre se fait au moyen d'un bouton fixé au bas de la crémaillère.

M^{me} Wolff est en voie d'appliquer le même principe à la corde

qui soulève le cliquet de retenue du rouleau supérieur. L'abat-jour sera ainsi complètement débarrassé de ses plus graves inconvénients.

Les résultats qu'ont donnés les nombreuses applications faites dans les habitations, les chemins de fer et notamment dans le P.-L.-M., justifient de l'excellence de cette disposition, et en sont la meilleure recommandation.

LÉPINETTE ET RABILLOU
Ingénieurs

FOYER CALORIFÈRE DUPORT

SYSTÈME PERFECTIONNÉ À BOUILLEUR

Lyon, le 26 juin 1880

Monsieur le Directeur,

Je m'empresse de vous communiquer quelques renseignements qui peuvent être utiles à vos lecteurs, au sujet du nouveau système perfectionné et breveté du foyer calorifère L. Duport (1).

Le perfectionnement consiste :

1° Dans une meilleure et plus profitable utilisation du calorique par l'adoption d'un plongeur sur le foyer du calorifère pour le mettre à flamme renversée au lieu de flamme inclinée ; ce plongeur a sur les quatre faces 0,25 décimètres carrés, soit moitié de la surface de chauffe de plus.

2° Une soupape placée au fond du foyer permet de communiquer directement avec le bas de la gaine de cheminée et en rend le ramonage très-facile ; cette soupape peut, au besoin, à un certain moment donné, servir à activer le tirage de la cheminée.

3° Enfin, chauffage mixte par l'application d'un bouilleur avec circulation d'eau et d'air chauds ou avec ce dernier moyen seulement ; ce bouilleur communique avec un récipient renfermé soit dans un placard de la cheminée, soit dans le cabinet de bains, soit dans une des pièces supérieures etc. Ce moyen, fort économique, exige peu de temps pour élever l'eau à une température convenable pour un bain et que l'on pourra avoir à toute heure ; il chauffe en même temps la chambre et le cabinet.

J'ai vu fonctionner l'appareil qui possède tous les avantages que je signale plus haut. Je suis convaincu que, lorsque les constructeurs connaîtront cet appareil, ils l'utiliseront avec beaucoup de succès chez leurs clients.

Comme on le voit, les avantages de cet appareil sont d'obtenir beaucoup plus de chaleur avec la même quantité de combustible, et d'obtenir de l'eau chaude à volonté.

Le petit dessin ci-inclus représente le plan de la cheminée et une coupe.

F.-S. REBOUL, Architecte

LES BOIS CRÉOSOTÉS POUR TRAVAUX SUBMERGÉS

Plusieurs mémoires ont été lus dans une séance de la Société des ingénieurs civils et mécaniciens, à Londres, sur l'usage de créosoter les bois de construction pour travaux submergés. Il a été relaté que l'emploi de la créosote a permis aux charpentes du port de Great Yarmouth de résister à l'action destructive des vers de mer, qui, on le sait, notamment le teredo, attaquent tous les bois nus et les perforent en tous sens.

L'orme, le hêtre, le sapin, absorbent librement la créosote, pourvu que l'opération soit faite en bonne santé et qu'ils soient bien secs, — le hêtre a un plus haut degré peut-être. La créosote pénétrera facilement jusqu'au cœur, pourvu qu'il soit de croissances rapide et de grain peu serré, particulièrement celui de Dant-

(1) L. Roux, successeur, quai Tilsit, 25, Lyon.

zig. Des bois sous une pression de 5,000 à 5,400 kilog. par pouce carré, après 36 à 48 heures, ont absorbé de 4 kil. 1/2 à 6 kil. 1/2 par un temps chaud; des bois créosotés employés pour travaux submergés en mer ou en rivière ont duré pendant dix ou onze années sans être atteints par les vers, tandis que des bois en chêne employés dans les mêmes travaux ont été complètement détruits.

Les bois créosotés doivent être tenus en réserve six mois au moins avant d'être mis en œuvre; la créosote devient alors gluante et augmente la cohésion des fibres entre elles.

On peut extraire la sève du chêne et de l'orme, mais cela est impossible pour les bois chargés de résine ou de térébenthine, et l'on ne peut y faire pénétrer à force de la créosote, parce que les pores de ces bois sont pleins. Il y a parfois des veines de résine ou de térébenthine dans certains sapins, notamment dans le pitch-pine; dans ce cas, la créosote n'entre pas, mais le ver y pénètre aisément.

CONGRÈS DES ARCHITECTES FRANÇAIS

La *Société centrale des Architectes*, dans la séance du 19 juin du Congrès des architectes, a décerné les récompenses suivantes:

1^o ARCHITECTURE PRIVÉE.

Médaille d'argent. — (Fondation Lesoufaché, 1874): M. Léon Salleron, architecte à Paris; M. Alfred Newnham, architecte à Lille.

Mention d'archéologie. — M. Pierre Chabat, architecte à Paris.

2^o ÉCOLE DE FRANCE A ATHÈNES.

Médaille de bronze offerte à M. Loviot, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, pour son beau travail de restauration du Parthéon.

3^o ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS.

Médaille d'argent. — (Fondation Destors, 1875): M. J.-A. Ruy, élève de M. Vaudremer.

4^o ÉCOLE NATIONALE DES ARTS DÉCORATIFS.

Médaille d'argent. — (Fondation Rolland, 1874): (Concours de 1879): M. Charles Fedide, élève de M. Ruprich-Robert.

5^o ÉCOLES PRIVÉES D'ARCHITECTURE.

Médaille d'argent. — (Fondation Bouwens van der Boyen, 1878): M. Louis Guérin, élève de MM. Salard et Pascal.

6^o ÉCOLE MUNICIPALE D'APPRENTIS.

Médaille d'argent. — M. Henri Reidemeister, ajusteur, élève de M. Dandreux.

Médaille de bronze. — M. Nicolas Chamberger, modelleur, élève de M. Sobek.

7^o CERCLE DES OUVRIERS MAÇONS ET TAILLEURS DE PIERRE.

Médaille d'argent. — M. Jules Capdevieille, tailleur de pierre, élève de M. Cheval.

Médaille de bronze. — Judes Bouvet, attaché au service du plan de Paris, élève de M. Colson.

8^o PERSONNEL DU BATIMENT. (EMPLOI DE LA SUBVENTION MINISTÉRIELLE ANNUELLE).

Médaille de bronze. — MM. Henri et Charles Petit, appareilleurs chez M. E. Rouzet, entrepreneurs de travaux publics à Lille.

Médaille d'argent. — M. Simonnet, entrepreneur de menuiserie à Paris.

Médaille de bronze. — M. Morange, correct chez M. Simonet, entrepreneur de menuiserie à Paris.

Médaille d'argent. — M. Baudrit, entrepreneur de serrurerie à Paris, M. Redouly (ancienne maison Leclaire), entrepreneur de peinture à Paris.

9^o INDUSTRIES D'ART.

Médaille d'argent. — (Fondation P. Sédille, 1877): M. Dumas, sculpteur d'ornements à Bourges.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon. — Le syndicat des ouvriers maçons ayant impérativement exigé les 55 centimes, premier objet de leur demande, malgré l'offre faite par les patrons de 50 cent. pour l'année 1880 et de 55 cent. pour 1881, et par suite toute tentative de conciliation étant épuisée, le syndicat des entrepreneurs se dissout, laissant chaque patron libre de s'entendre avec ses ouvriers et de subir, sous réserve comme contraint et forcé, les exigences qui leur sont imposées.

Saint-Servan. — Les menuisiers et les plâtriers n'ont pas accepté l'augmentation de 50 cent. par jour proposée par les patrons.

Nîmes. — Les charpentiers exigent 1 fr. d'augmentation pour une journée de 10 heures.

Clermont-Ferrand. — Une exposition des beaux-arts et d'archéologie aura lieu à Clermont-Ferrand, en 1880, dans un bâtiment installé à cet effet.

Elle sera ouverte le 1^{er} août et close le 10 septembre, avec faculté de la prolonger.

Église du Sacré-Cœur de Montmartre. — Les travaux vont être repris avec une grande activité, sous la direction de M. Abadie.

L'édifice, qui ne mesure pas moins de 100 mètres de longueur, se compose de deux parties distinctes: l'église basse et l'église haute. L'église basse est presque terminée. Quatre grands escaliers, dont deux extérieurs et deux intérieurs, feront communiquer la crypte et l'église haute.

Cette dernière se compose d'un porche à trois arcades et d'un grand dôme flanqué de quatre petits dômes.

Les fondations sont formées de 83 piles correspondant aux points d'appui principaux de l'édifice, reliées entre elles à la partie supérieure par une série d'arcs en maçonnerie, de manière à former un énorme grillage polygonal sur lequel on a pu asseoir les bases de l'édifice. Ces fondations exceptionnelles ont coûté 3,500,000 francs.

La crypte entière coûtera quatre millions.

TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1^{er} ARRONDISSEMENT. — *Place Morel*, 11. — Construction d'un bâtiment de rapport. M. Dumont, place de la Miséricorde, 9; archit., M. Boiron, rue Constantine, 8; entrepr. M. Dumont, place de la Platière, 8. — Au 4^e étage. — *Rue de Vauzelles*, 8. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Tauty, 17, rue Saint-Marcel; archit., M. Borgeat, cours de Brosses, 9; entrepr., M. Leclair, rue du Chariot-d'Or, 26. — Au 3^e étage.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Duhamel*, 19. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Renel, avenue de Saxe, 244; archit., M. Chatagnon. — Au 4^e étage. — *Rue Henri-Quatre*; retour, *rue Franklin et Bourgelat*. — Construction d'un marché couvert. Propr., la Ville de Lyon; archit., M. Hirsch; entrepr., MM. Parot-Boudet, pour la maçonnerie, et James Perrin, pour la charpente en fer. — Fondations, au niveau du sol. — *Rue Saint-Dominique*, 8; retour, *rue des Archers*. — Fondations. — *Rue de l'Hôpital*, 6, 8, 10; place de l'Hôpital, *rue Confort*, 19, 21. — Maison d'habitation. Propr., Hospices civils; archit., M. Reboul; entrepr., M. Gigodot et Rochon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55. — On démolit les anciennes caves — *Rue Ferrandière*, 7. — Construction d'une maison d'habitation. Propr., les sœurs des Quatre-Chapeaux, rue de l'Hôtel-de-Ville, 66; archit., M. Benoît; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — *Cours Charlemagne*, 48. — Construction d'une maison d'habitation. Propr. M. Juthié, cours du Midi, 6; archit. M. Rivière; entrepr., MM. Rouchon frères. — On fait les fondations. — *Cours Charlemagne*, 54. — Construction d'une maison d'habitation. — Propr. M. Genest, rue de Créqui, 57; archit., M. Rivière; entrepr., MM. Rouchon frères. — On fait les fondations. — *Rue du*

Plat, 29. — Construction d'un établissement de bains. Propr. M. Mazet; arch., M. Reboul; ingénieur, M. Bour, 4, rue Constantine; entrepr., M. Bosle, rue François-Dauphin.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Cours de la Liberté*, 6, et *quai de la Guillotière*, 5. Construction d'un temple protestant. Propr., une Association; arch. M. André, rue de la Charité, 11; entrepr., M. Taton, cours de Broches, 72. — Fondations à 2^e 50. — *Quai Claude-Bernard*. — Construction de la Faculté de médecine. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Hirsch; entrepr., M. Day, rue de Vendôme. — Achèvement du pavillon nord-ouest. — *Rue de Marseille*, 15 et *retour rue Montesquieu*, 24. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lerousseau, rue Sainte-Elisabeth, 196; arch., M. Borgeat, cours de Broches, 9; entrepr., M. Perrier, grande rue des Charpennes, 10. — Au 4^e étage. — *Rue Moncey*, 91. — Maison d'habitation. Propr. et arch., M. Faure, à Montchat; entrepr., MM. Faure et Farget, rue Boileau, 182. — Rez-de-Chaussée. — *Rue des Trois-Pierres et angle de la rue d'Arignon*. — Maison d'habitation, Propr., et arch., M. Viraloze, place Henri-Quatre, 6; entrepr., M. Legay, rue Montesquieu, 39 bis. — Au 1^{er} étage. — *Avenue de Saxe*. — Maison d'habitation. Propr. et entrepr., M. Rémy, rue Servient, 35; arch., M. Laurençon, rue Passet, 8. — Au rez-de-chaussée.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Cours d'Herbouville*, 27. — Maison d'habitation, Propr., M. Bojard, rue Bouteille, 21; arch., M. Porte, rue Mulet, 18. — Fondations. — *Rue d'Enfer*, 34. — Maison d'habitation. Propr., M. Vaginay, impasse Dubois, 1; entrepr., M. Lagrange, 15, rue Pailleuron. — Fondations. — *Rue p'Enfance*, 27. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Brijadoux; entrepr., M. Brijadoux, rue de Sèze, 82. — Au 2^e étage.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de Saint-Cyr*, 22. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Rolland, rue de Rennes, Paris; arch., M. Arguillère, quai Jayr, 28; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — 2^e étage. — *Rue de la Claire*, 43. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Descotte, rue de la Corderie, 14; arch., M. Descotte; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, rue de la Claire, 19. — 2^e étage. — *Rue de la Pyramide*, 6, ancien théâtre Noël. — Transformation en un bâtiment de rapport. Propr., MM. Savariau et Moutonnier; arch., M. Arguillère, quai Jayr, 28; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, rue de la Claire, 19. — 1^{er} étage. — *Rue d'Ecully*, 11. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Randu; arch., M. Meynier, rue Champier, 9; entrepr., M. Batime, rue de la Part-Dieu, 7. — 2^e étage. — *Chemin de Choulans*, 96. — Maison d'habitation. Propr. et arch., M. Sèbe, chemin de Choulans, 73; entrepr., M. Clément, rue Saint-Alexandre, 9. — 2^e étage. — *Rue Chinard*. — Construction d'un entrepôt. MM. Borde et Vincendon, 21, rue de la Corderie; entrepr., M. Archet, chemin de la Vitriolerie, 12. — Au niveau du sol. — *Rue de Bourgogne*, 38, *angle de la rue de Laporte*. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Poulot, quai des Tuileries, 1; entrepr., M. Geneste, rue du Pont-de-la-Gare, 10. — Fondations.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Cuvier*, 27 et *avenue de Saxe*, 86. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Piot; arch., M. Porte; entrepr., M. Chatoux. — Au 3^e étage. — *Avenue de Saxe*, *angle N.-E. du cours Lafayette*. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Mayod, quai de la Guillotière, 11; arch., M. Duranson; entrepr., M. Taton, cours de Broches, 72. — Au 1^{er} étage. — *Rue Pierre-Corneille*, 22. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Zollier, rue Sainte-Elisabeth, 115; arch., M. Duranson; entrepr., MM. Quinty et Besse, rue Thomassin, 18. — Au 4^e étage. — *Cours Vitton, entre le chemin de fer de Genève et le boulevard du Nord*. — Construction d'une grande brasserie. Propr., M. Hoffherr-Undunstock; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Dumont, quai de l'Hôpital, 22. — Au rez-de-chaussée. — *Rue Tronchet, angle sud-est de la rue Boileau*. — Construction d'un bâtiment de rapport. — Propr., M. Rivat, rue Duguesclin, 31; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Chatoux, rue Bugeaud, 56. — Fondations.

PUBLICATIONS NOUVELLES

La troisième livraison de l'ouvrage *les Maîtres Ornemanistes*, par D. Guilmar, vient de paraître avec 12 belles planches tirées à part et de nombreuses gravures dans le texte. Prix de la livraison, 3 fr.

On souscrit chez E. Flon et C^{ie}, imprimeurs-éditeurs, 10, rue Garancière, Paris.

Revue des Arts décoratifs. — Sommaire du numéro de juin 1880 :

TEXTE. — Exposition des œuvres de Viollet-le-Duc (suite), par M. Chipiez. — Le concours de Sévres, par M. L. de Lajolais. — Céramique : la collection Gasnault, par M. Edouard Garnier. — Chronique française et étrangère. — Bulletin de l'Union centrale et du Musée des Arts décoratifs.

PLANCHES. — Ferronnerie : modèle de ferrure pour la porte de l'église de

Vezelay, composition de Viollet-le-Duc. — Verreries orientales de la collection Gasnault, photographie Dujardin.

Prix de l'abonnement pour Paris et les départements : 20 fr.

On s'abonne chez A. QUANTIN, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, Paris.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPÔTS DE LA PLAGE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
BOIS			
Chêne de Bourgogne. le mètre cube	90	» à	120 »
Sapin de la Saône. — —	48	»	56 »
Sapin du Rhône. — —	44	»	52 »
PIERRES			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)			
Allèges. — —	42	»	45 »
Pierre de taille brute. — —	45	»	50 »
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25	»	28 »
Moellons bruts. — —	6 50		7 50
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges. le mètre cube	35	»	38 »
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. le mètre courant	5	»	5 50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16	»	18 »
Moellons bruts de Couzon. le mètre cube	5 25		6 »
MÉTAUX			
	COURS PRÉCÉDENTS		DERNIERS COURS
	18 juin	25 juin	2 juillet
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe. les 100 kil.	25 ²⁵ / _{en}	25 »	34 »
Fonte de 2 ^e fusion. — —	» »	» »	» »
Cuivre en lingot Chili affiné. — —	170 »	170 »	170 »
Cuivre rouge en feuilles. — —	180 »	180 »	180 »
Cuivre jaune. — —	170 »	170 »	170 »
Étain Banca. — —	205 »	220 »	225 »
Étain Billiton. — —	202 »	215 »	222 »
Plomb doux, 1 ^{re} fusion. — —	40 »	41 »	42 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. — —	44 »	45 »	45 »
Zinc refondu, 2 ^e fusion. — —	40 »	40 »	40 »
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. — —	60 »	59 »	54 »
Zinc — — autres marques. — —	57 »	56 »	56 »

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue de la Claire. Acq., M. Pierre Tisseur. — Rue de l'Hôtel-de-Ville. — Acq., M. Tuja, au Puy (Haute-Loire). — Rue de Vendôme, 87 et 86, bâtie sur le terrain des Hospices. Acq., M. Brunel. — Grande rue de la Guillotière, 265. Acq., Mme Catherine Tournier. — Place Belfort, 2. Acq., M. E. Desauvay.

Lyon. — Rue Mazagran, 13 et 36, et rue Jangot, 11, 13, 15. Acq., M. Cognard, négociant, rue Malesherbes, 39. — Rue du Pavillon, 8. Acq., M. Chavent. — Rue Montesquieu, 42. — Acq., Mme Baudoin.

Ecully. — Hameau du Tronchon. Acq., M. L. Fayolle, à Ecully.

Tassin. — Au même lieu. — Acq., M. P.-E. Duchamp.

Montchat. — Cours Eugénie. Acq., M. C. Pey-Ravier.

Tupin Seynons. — Lieu au Villard et lieu d'Enfer. — Acq., M. B. Mousset, à Richagneux.

Meys. — Au lieu du Bourg et au lieu dit des Sapius. Acq., M. E. Loison.

Vénissieux. — Lieu du Moulin-à-Vent. Acq., M. C. Rochon, chemin de la Croix-Barret, à Lyon.

Orliénas. — Lieu de Pré-Chrétien. Acq., Mme Gigaudon, rue Bourbon, 87, à Lyon.

Oullins. — Lieu de Clavelière. Acq., M. Dupont, 5, quai Saint-Antoine, Lyon.

TERRAINS

Lyon. — Impasse Deschamps, près le passage Primat. Acq., la ville de Lyon.

Villeurbanne. — Lieu de la Bouteille. Acq., M. P.-C. Poyet.

Thurins. — Au même lieu. Acq., la commune de Thurins.

Condrieu. — Au même lieu. Acq., la commune de Condrieu.

Caluire. — Chemin de la Pape, 9. Acq., M. G. Mury.

Tassin. — Lieu de l'Allemande. Acq., M. J. Roux.

Montplaisir. — Lieu de Montrilliant. Acq., M. Morel, 89, rue de Chartres, à Lyon.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

11 juin. — Formation de la Société Collet et Debladis, pour le commerce des bois, rue Duguesclin, 27, et rue Monthernard, 37.

10 juin. — Formation de la Société P. Mabilon et P.-A. Carmod, pour l'exploitation d'une fonderie de fonte, rue de Gerland.

24 juin. — Formation d'une Société sous la dénomination de Société lyonnaise de régie d'immeubles, rue Centrale, 27.
 28 juin. — Dissolution de la Société Sianne et Laurent, pour l'exploitation d'un fonds de menuiserie et charpente, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
 23 juin. — La Compagnie des mines de l'Arre, rue de la République, 63, a élevé son capital social à trois millions.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 26 juin. — Chemins vicinaux. (Voir Supplément n° 14).
 M. Feneyrol, à Sain-Hel. Adjud. à 9 p. 100.
Lot. — Le 18 juin. — Chemin de fer de Saint-Denis au Buisson. — Travaux de la section de Saint-Denis au Buisson.
 MM. Rivayrol, à Martel, adjud. à 21 p. 100.
Maine-et-Loire. — Le 19 juin. — Travaux à la cathédrale d'Angers.
 L'adjudication est subordonnée à la décision ministérielle.
Maine-et-Loire. — Le 19 juin. — Rivière la Sarthe. — Construction d'un pertuis à Pendu.
 M. Clavreuil, à Angers, adjud. à 13 p. 100.
Meurthe-et-Moselle. — Le 21 juin. — Chemin de fer d'intérêt général. — Pavage de Longwy.
 1° Chemin de fer de Pompey à Nomeny.
 1° lot. — Terrassements et ouvrages d'art. M. Brunaud, à Pompey (Meurthe-et-Moselle), adjud. à 13 p. 100.
 2° lot. — Travaux métalliques. M. Soume, à Jarville (Meurthe-et-Moselle), adjud. à 11 p. 100.
 2° Chemin de fer de Baccarat à Badonviller. M. Viatour, à Lyon (Rhône), rue Duhamel, 10, adj. à 17 p. 100.
 3° Pavage de la route nationale n° 18, à Longwy. M. Lenuert, à Vintrange (grand-duché de Luxembourg), adjud. à 16 p. 100.
Sarthe. — Le 18 juin. — Rivière la Sarthe. — Augmentation du débouché du barrage de Percé.
 M. Hérissou, à la Suze, adjud. à 3 p. 100.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Besançon. — Le 28 avril. — 7° corps d'armée. — Place de Besançon. — Artillerie.
 — Hôtel de ville de Besançon.
 Construction, au polygone d'artillerie de Besançon, d'un groupe de hangars, avec cour d'enceinte, d'un corps de garde et de baraques. (Voir 17 avril).
 1° lot. — M. Bédard, à Besançon, adjud. à 19.00 p. 100. — 2° lot. — M. Marchal, à Besançon, adj. à 9.95 p. 100. — 4° lot. — M. Moisan, à Paris, adjud. à 21.20 p. 100.
 5° lot. — M. Mataillet, à Besançon, adjud. à 3 p. 100.
Châteauroux. — Le 9 juin. Mairie de Châteauroux. — Artillerie. — Direction de Châteauroux. — Place de Châteauroux.
 Construction de deux bâtiments à l'atelier de construction de Châteauroux (exercice 1880).
 M. Vernon, à Châteauroux, adjud. à 2 p. 100.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Rocheport. — Le 20 mai. — Accessoires pour appareils Laburthe.
 MM. Bergès et fils, à Paris, adj. à 4,084 fr. 58.
Toulon. — Le 13 mai. — 84,400 kilog. de tôles communes à empreintes, par voie de transformation.
 Compagnie anonyme des forges de Châtillon et Commentry, 22,95. — Dupont et Fould, 27,49.
 Compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer, à Saint-Chamond, adj. à 20.50 par 100 kilog.
Toulon. — Le 15 mai. — 41,000 kilog. de bougies stériques pour fanal.
 MM. Regis, 147,90. — Debisschop Fontaine, 151,33.
 M. Fournier, à Marseille, adj. à 143,85 par 100 kilog.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 11 juillet. — Commune de Messimy. Construction d'un bâtiment pour école et mairie. Mont., 21,529 fr. Caut., 1,656 fr.
 Les plans, devis, sont déposés à la mairie de Messimy et chez M. Bourbon, architecte, rue de la République, 19, Lyon.
Rhône. — Lundi 26 juillet, 1 h. — Travaux de bâtiments à exécuter pour construction d'un hangar au matériel avec quai d'embarquement, au lieu dit la Mouche, à Lyon.
 1° lot. Terrasse, maçonnerie et pavage. Mont., 170,525 fr. 57. Caut., 8,500 fr. — 2° lot. Menuiserie. Mont., 28,186 fr. 40. Caut., 1,300 fr. — 3° lot. Charpente en fer, ferronnerie et serrurerie. Mont., 635,948 fr. 41. Caut., 31,800 fr. — 4° lot. Couvertures. Mont., 95,642 fr. 99. Caut., 4,780 fr. — 5° lot. Vitrierie et peinture. Mont., 37,199 fr. 08. Caut., 1,850 fr. Total, 965,502 fr. 45.
 Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à l'arsenal de Lyon.
Rhône. — Lundi 12 juillet, 1 h. — Hospices civils de Lyon. Travaux de reconstruction des maisons place et rue de l'Hôpital et rue Confort. — 1° lot. Maçonnerie, 65,488 fr. 33. Caut., 6,500 fr. — 2° lot. Pierre de taille, 90,890 fr. 68. Caut., 9,000 fr. — 3° lot. Charpente, 36,250 fr. 35. Caut., 3,600 fr. — 4° lot. Serrurerie, 39,254 fr. 02. Caut., 3,900 fr. — 5° lot. Ferblanterie, zinc, plomb, 5,324 fr. 21. Caut., 580 fr.
 Les plans et devis sont déposés à l'administration centrale des hospices, bureau des bâtiments, passage de l'Hôtel-Dieu, 44.
Rhône. — Jeudi 15 juillet, 2 h. — Travaux de bâtiments militaires pour la construction de deux écuries au fort de la Vitriolerie. Caut., 5,000 fr. et garantie d'un fonds de roulement de 20,000 fr.
 S'adresser aux bureaux du génie, 44, quai de la Charité, Lyon.
Rhône. — Jeudi 8 juillet, 2 h. — Construction d'un manège au quartier de la Part-Dieu, à partir de 1880, jusqu'à l'achèvement complet des travaux. Caut., 5,000 fr. A certifier un fonds de roulement de 7,000 fr.
 Les pièces sont déposées à Lyon, dans les bureaux du génie. On pourra en prendre connaissance de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.
Alger. — Mardi 20 juillet, 2 h. — Travaux d'ouverture de canaux d'irrigation.
 Rive droite. — Terrassements, 19,733 fr. 41. Ouvrages d'art, 89,897 fr. 30.
 Rive gauche. — Terrassements, 47,353 fr. 53. Ouvrages d'art, 152,714 fr. 87.
 Travaux applicables aux deux rives. — Charpente et ferronnerie, 19,690 fr. 95. Total, 328,390 fr. 06. A valoir, 30,609 fr. 94. Total général, 360,000 fr. Caut., 10,000 fr.
 Les pièces sont déposées à la préfecture (3° division) et dans les bureaux de M. Haric, ingénieur des ponts et chaussées, rue Nogador, 8.

Aude. — Dimanche 18 juillet, 2 h. — Travaux de construction d'un troisième réservoir aux Geyssières. Mont., 68,100 fr. 04. A valoir, 9,890 fr. 99. Total, 78,000 fr. Caut., 3,500 fr.

Les concurrents seront tenus de déposer au secrétariat de la mairie, quinze jours au moins avant l'adjudication, un certificat de capacité délivré par un architecte ou un ingénieur des ponts et chaussées.

Côte-d'Or. — Jeudi 8 juillet, 1 h. — Amélioration du canal de Bourgogne. — Travaux sur le versant de l'Yonne (6° lot) de l'écluse n° 31 à l'écluse n° 41.

1° Allongement et réparation des écluses, 363,852 fr. 10.
 2° Remplacement, modification et restauration des portes d'écluses, 40,350 fr. 22.
 3° Modification et reconstruction des ponts isolés et sur écluses, 6,849 fr. 97.
 4° Rectification des biefs et exhaussement des levées, 58,405 fr. 83.
 5° Modification et reconstruction d'aqueducs, de perrés et travaux divers, 86,208 fr. 85.

Total, 555,667 fr. 03. A valoir, 72,333 fr. 97. Dép. tot. 628,000 fr. Caut. 20,000 fr. Certificat visé par M. Bazin, ingénieur en chef du canal de Bourgogne, à Dijon.

Les pièces sont déposées à la préfecture (2° div.), à Dijon.

Dordogne. — Jeudi 8 juillet, 2 h. — Rivière d'Isle. — Reconstruction du barrage de Sainte-Claire, près de Périgueux.

Démolition, terrassements et enrochements, 1,122 fr. 15. — Maçonneries, 6,171 fr. 24. — Charpentes, ferrures, 1,235 fr. 20. Total, 8,526 fr. 59. A valoir, 2,971 fr. 41. Total gén., 11,500 fr. Caut., 300 fr.

Dordogne. — Jeudi 8 juillet, 2 h. — Rivière de Dordogne. — Amélioration d'une échelle à poissons au barrage de Bergerac.

Fourniture et échouage de 120 m. c. de gros blocs de roche calcaire, 5,433 fr. 60. A valoir, 566 fr. 40. Total, 6,000 fr. Caut., 200 fr.

Drôme. — Jeudi 8 juillet, 2 h. — Adoucissement des rampes de Recoubreau, sur la route nationale n° 93, entre le point kilométrique 66 kil. 088 et la maison Vivroud, sur une longueur de 3,504 m. Mont., 68,000 fr. y compris à valoir.

Haute-Loire. — Lundi 5 juillet, 2 h. — Chemins de fer de Firminy à Annonay. — Construction du 3° lot compris entre les points kilométriques 14 kil. et 23 kil. 480 m. 70, sur une longueur de 9,480 m. 70. (Voir 19 juin).

Haute-Saône. — Jeudi 8 juillet, 1 h. — Service spécial de la Saône. — Travaux divers. (Voir 9 juin)

Haute-Vienne. — Mardi 6 juillet, 2 h. — Chemins de fer de Limoges à Eymoutiers, de Limoges au Dorat et de Saillat à Bussière-Galant.

Matériel de la voie. — 1° Ligne de Limoges à Eymoutiers. 11 plaques tournantes de 4 m. 40 de diamètre, 50,217 fr. 75. 1 plaque tournante de 5 m. 25 de diamètre, 7,950 fr. 5 chariots roulants à fosse, 7,068 fr. 76. 5 planchers en chêne pour les chariots, 426 fr. 40. A valoir, 7,337 fr. 10. Total, 65,662 fr. 90. Tot. gén. 73,000 fr.

2° Ligne de Limoges au Dorat. — 6 plaques tournantes de 4 m. 40 de diamètre, 37,391 fr. 50. 1 plaque tournante de 5 m. 25 de diamètre, 7,950 fr. 8 chariots roulants à fosse, 11,310 fr. 8 planchers en chêne pour les chariots, 682 fr. 24. Total, 49,333 fr. 74. A valoir, 5,66 fr. 26. Total général, 53,000 fr.

3° Ligne de Saillat à Bussière-Galant. — 11 plaques tournantes de 4 m. 40 de diamètre, 50,217 fr. 75. 2 plaques de 4 m. 25, 15,900 fr. 8 chariots roulants à fosse, 11,310 fr. 8 planchers en chêne pour les chariots, 682 fr. 24. Total, 78,109 fr. 99. A valoir, 8,890 fr. 01. Total général, 87,000 fr. Total des trois lignes, 213,000 fr. Caut. 6,400 fr.

Loire. — Dimanche 11 juillet, 3 h. — Mairie de Nervieux. Construction d'une maison d'école. Mont., 21,212 fr. 89. A valoir, 1,787 fr. 11. Caut., 770 fr.

Le certificat doit être visé par M. Boulin, architecte, rue Saint-Jouis, 12, à Saint-Etienne.

Les devis et cahier des charges sont déposés à la mairie de Nervieux.

S'adresser à M. le maire à Orléans.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 4 juillet, 2 h. — Mairie de Montmorin. — Agrandissement du cimetière. Fouilles et déblais, 22 fr. 36. Maçonnerie, 1,156 fr. 02. Menuiserie, 51 fr. 60. Serrurerie, 48 fr. A valoir, 121 fr. 42. Total, 1,400 fr.

Puy-de-Dôme. — Samedi 10 juillet, 2 h. — Construction d'une maison d'école. Fouilles et déblais, 737 fr. 77. Maçonnerie, 13,672 fr. 82. Charpente, 2,063 fr. 54. Menuiserie, 3,874 fr. 29. Serrurerie, 1,160 fr. 80. Peinture, vitrierie et zinc, 2,347 fr. 56. A valoir, 2,447 fr. 67. Total, 26,924 fr. 45.

Les pièces sont déposées à la préfecture (4° division).

Saône-et-Loire. — Vendredi 9 juillet, 2 h. — Travaux communaux.

Commune de Chassey. — Construction d'une partie du chemin vicinal, n° 9. Mont. 1,113 fr. 03.

Commune de Saint-Loup-de-la-Salle. — Construction d'aqueducs sur les chemins vicinaux, n° 3, 4 et 5. Mont., 1,345 fr. 48.

Commune de Cully. — D'une partie du chemin d'intérêt commun, n° 53. Mont. 5,900 fr. Total, 6,358 fr. 51.

Les pièces sont déposées à la sous-préfecture, à Chalon-sur-Saône.

Saône-et-Loire. — Mercredi 7 juillet, 2 h. — Hospices de Chalon-sur-Saône. — Travaux de construction à l'Hôpital.

Des cabanons pour les aliénés. Mont., 13,898 fr. 25. De nouvelles salles de bains, douches, etc., pour les malades et le public. Mont. 6,204 fr. 50.

S'adresser au bureau de l'administration.

Yonne. — Vendredi 23 juillet, 2 h. — Construction de 12 paires de portes d'écluses en métal. Portes de 5 mètres de hauteur. Mont., 10,362 fr. 80. Portes de 4 mètres 50 de hauteur. Mont., 14,250 fr. 30. Portes de 4 mètres de hauteur. Mont., 13,363 fr. 03. Portes de 3 mètres 50 de haut. Mont., 12,055 fr. 105. Portes de 3 mètres de hauteur. Mont., 3,502 fr. 65. Total, 53,815 fr. 41. A valoir, 4,154 fr. 59. Caut., 1,800 fr.

Le certificat doit être visé par M. Coutant, ingénieur en chef du canal du Nivernais à Nevers. Les pièces sont déposées à la préfecture (2° division) et dans les bureaux de M. Chardard, ingénieur ordinaire, rue des Lombards, 6, à Auxerre.

Chemin de fer de Limoges au Dorat. — Travaux et fournitures des ouvrages métalliques, 9 passages inférieurs de différentes dimensions, 24,623 fr. 79. 4 passages supérieurs de 4, 7 et 8 mètres d'ouverture, 26,129 fr. 61. 4 tabliers pour des ponts sur le Vieux, 97,394 fr. 80. 12 barrières de 4 mètres sans portillon, pour passages à niveau, 3,407 fr. 64. 90 barrières de 4 mètres avec portillon pour passages à niveau, 31,733 fr. 10. 16 barrières de 5 mètres sans portillon, pour cours des stations, 5,718 fr. 56. 18 barrières de 6 mètres à deux vantaux, avec portillon, pour passages à niveau, 8,826 fr. 12. Garde-corps en fer pour les ouvrages en maçonnerie, 22,187 fr. 20. Total, 220,020 fr. 82. A valoir, 21,979 fr. 13. Dépense totale 245,000 fr. Caut. 7,350 fr.

Certificat visé par M. Chigot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Saint-Surin, 7.

Les pièces sont déposées à la préfecture (3° division).

Yonne. — Vendredi 30 juillet, 2 h. — Chemin de fer de Triguères à Clamecy.

Travaux d'infrastructure.

5° lot. — Chemin de fer d'Avallon à Nuits-sous-Ravières.

5° lot. — Long., 8,884 m. 94. Terrassements, 150,856 fr. 56. Chaussées, perrés et bau

quettes, 50,721 fr. 66. Ouvrages d'art, 50,214 fr. 78. Maisons de gardes et accessoires, y compris barrières de passages à niveau, 32,357 fr. 60. Total, 290,047 fr. 60. A valoir, 29,932 fr. 40. Total général, 320,000 fr. Caut. 11,000 fr.

Chemin de fer d'Avallon à Nuits-sous-Ravières.

2^e lot. — Long., 12,430 m. 58. Terrassements, 329,587 fr. 85. Chaussées, perrés et travaux d'assainissement, 210,375 fr. 03. Ouvrages d'art, 43,092 fr. 39. Maisons de garde et accessoires, y compris barrières de passages à niveau, 64,383 fr. 38. Total, 647,438 fr. 55. A valoir, 52,561 fr. 45. Total général, 700,000 fr. Caut. 22,000 fr.

Certificat visé par M. Lemoine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Saint-Pancrace, 4, à Auxerre.

Les pièces sont déposées à la préfecture (2^e division), et dans les bureaux de M. Delarue, ingénieur ordinaire à Clamecy, pour le 5^e lot de la ligne de Triguères à Clamecy, et de M. Laurent, ingénieur ordinaire à Tonnerre, pour le 2^e lot de la ligne d'Avallon à Nuits-sous-Ravières.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Bourges. — Le 17 juillet. — Artillerie. — Direction de Bourges.

Construction à l'école de pyrotechnie de Bourges d'un bâtiment destiné au logement du directeur. Mont., 68,467 fr. 54.

1^{er} lot. — Terrasse, maçonnerie, carrelage, dallage, pavage et macadam, 33,956 fr. 08. Caut., 1,700 fr.

2^e lot. — Charpente en bois et menuiserie, 11,339 fr. 45. Caut. 570 fr.

3^e lot. — Couverture, 7,045 fr. 97. Caut., 350 fr.

4^e lot. — Serrurerie, 13,656 fr. 13. Caut., 630 fr.

5^e lot. — Peinture et vitrerie, 2,499 fr. 91. Caut., 125 fr.

Total, 68,467 fr. 54.

Certificat visé par un ingénieur en chef des ponts et chaussées ou par un directeur d'artillerie ou du génie, pour lequel il aura déjà fait des travaux, ou à défaut, par un architecte avantageusement connu pour sa capacité dans l'art de bâtir.

Les pièces sont déposées dans les bureaux de la direction des travaux (pavillon de la salle d'armes, boulevard de Lahitolle).

Toul. — Vendredi 9 juillet, 1 h. — Mairie de Toul. — Artillerie. Direction de Toul. Place de Toul.

Travaux à exécuter dans l'arsenal de Toul pour l'amélioration et l'aménagement des bâtiments. Mont., 24,205 fr. 57. Caut. 1,200 fr.

Démolition, terrasse, maçonnerie et pavage, 10,184 fr. 75. — Couverture et ferblanterie, 480 fr. 10. — Charpente et menuiserie, 4,289 fr. 02. — Serrurerie, 8,704 fr. 70.

— Peinture, vitrerie, 547 fr.

Toulon. — Le 20 juillet. — 15^e division militaire. — Direction de l'artillerie de Toulon. — Place de Toulon.

Construction de deux magasins à poudre sur la montagne Faron.

Terrasse, 34,362 fr. 90.

Maçonnerie, 30,792 fr. 56.

Carrelage, 518 fr. 40.

Menuiserie, 9,431 fr. 82.

Charpente, 5,287 fr. 26.

Serrurerie, 2,755 fr. 40.

Peinture et vitrerie, 1,177 fr. 52.

Total, 90,395 fr. 95. Caut., 4,500 fr.

Les pièces sont déposées dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon, de Marseille, et dans ceux du sous-intendant chargé de l'artillerie de ces deux places.

L'imprimeur Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRIX DE L'INSERTION DANS CE TABLEAU, POUR UN AN : LA LIGNE D'ADRESSE 10 FR. ; CHAQUE LIGNE EN PLUS 3 FR.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

MATHIAN FILS, 52, 54, 56, rue de Sully, Lyon. — Chaudronnerie, Cuivre et Fer, Charpente fer, Construction de Serres, Grilles, etc. Chauffages à eau chaude, à vapeur et à air chaud, Séchoirs, Ventilation, etc., etc.

SCHMITT & C^e, ancienne maison DELBIEUX-BERGONHOUS FILS, quai d'Occident, 7.

ANCIENNE MAISON VAN GRONENBURG, J. MARTIN, Successeur, rue de la Martinière, 29, Lyon. Spécialité de Calorifères à air chaud et de Chauffage de Serres et d'habitation par circulation d'eau chaude; Fourneaux à bûilleur et Cheminées à réflecteur, simples, et à calorifère.

ROUX (Louis), constructeur, successeur de J. DUPONT, quai Tilsitt, 25, Lyon. — Calorifères tubulaires pour Édifices, Séchoirs, Habitations, Foyers. — Calorifères hygiéniques pour cheminées, Installations générales.

COSTE (P.), successeur de P. BAUN, 66, cours de la Liberté, à Lyon. — Fournisseur de la Marine nationale. — Ventilateurs. — Forges portatives. — Système de Touraille et de Ventilation pour brasseries. Breveté s. g. d. g.

CONSTRUCTION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE. — Calorifère, Fourneaux de cuisine, Cheminées, Bains. Ancienne maison L. JOLLES, GUILLET, successeur, 131, rue de Vendôme, Lyon.

CIMENT, CHAUX & PLÂTRE

JUTÉ, GAY ET C^e, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. — Ciments portland à prise prompte des meilleures fabriques connues. — Chaux hydrauliques du Teil, de l'Ain et de l'Isère. — Plâtre de Paris et Albâtre. — Plâtre de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions : France et Étranger.

PONCET (C.), quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Seul dépositaire à Lyon du ciment Gariel de Vassy, travaux d'ornements en ciment, Dallages, Carreaux-mosaïque, etc.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRES, Dalles, Vases, Tuyaux en ciment. Maisons réunies PONT, OLLION, NICOLET, à Grenoble. THORRAND ET C^e, à Voreppe, près Grenoble. Agence de Lyon, Entrepôts et bureaux : 43, quai Pierre-Seize, M. SAYETTA, représentant.

SOCIÉTÉ DES CEMENTS DE VALBONNAIS. — PELLLOUX Père et Fils et C^e. Grenoble. Ciment à prise lente. Maison à Lyon, place Grélier, 3, et quai de la Charité.

PERRIN ET C^e, rue de la Part-Dieu, 6, Lyon. — Chaux hydraulique et Ciment du Haut-Rhône. — Ciment prompt de Grenoble et de Vassy. — Tuiles, Pierres à bâtir et moellons.

JOUD, route de Grenoble, 403. — Ciment, Chaux Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtiments.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES & POTERIE

NANN (Ch.), rue Marseille, 4 et 6. Seul dépôt de Tuiles et Carreaux de Bourgogne, de Perrusson, fabricant. (Exposition 1878, médaille d'or, la plus haute récompense.) — Spécialité de Rustique Tyrolien.

ARDOISES, DALLES ARDOISES ET CARREAUX CÉRAMIQUES. GUICHARD père et Fils, chemin de Serin, 3 Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisières d'Angers et seuls concessionnaires pour les départements du Rhône et de l'Ain, de la manufacture de carrelage céramiques de P. CHARNOZ et C^e de Paray-le-Monial.

PEINTURE & PLÂTRERIE

SIMON, 6, rue Thomassin, Lyon. — Boîtes : 25, rue de Séze et 6, place des Terreaux.

FAVRE FRÈRES, 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — Fabrique de plâtre. — Dépôt de plâtre de Paris. Produits des tuileries de Bourgogne, maison HETTELIN et P. BRILL. — Tuiles en verres, Châssis en fonte vitrés, Carreaux de Verdun.

SALIN, 7, rue des Archers, Lyon. — Peinture pour Bâtiments. Décoration, Plâtrerie, etc.

BOIS, CHARPENTE & MENUISERIE

ANCIENNE MAISON BERNARD, DÉBAT ET JANIN, successeurs, Travaux en tous genres, spécialité de Parquets et Cloisons mobiles. Rue de Condé, 30. Entrée provisoire, Rue Duhamel, 7.

BOIS DE CONSTRUCTION. LÉON SABATIER, 165, Grande Rue Saint-Clair. — Charpente de toutes dimensions, Bois de menuiserie, Parquets du Nord, Tuiles mécaniques, Plâtre, chaux, Ciments, etc. — Boîte, quai de la Guillotière, 19.

MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

MEUNIER-TILLARD & C^e, Grande-Rue de la Guillotière, 94, Lyon. Nouveau moteur à vapeur économique.

PIGUET ET C^e, successeurs de A. DUVERGIER, ingénieurs-constructeurs, rue de Saint-Cyr, à Lyon.

APPAREILS POUR FAIRE LE GAZ SOI-MÊME, Inexplosibles, sans odeur ni altération de couleur par l'air carburé. — Robinet à vanne cylindro-conique (avec soupape) pour eau forcée, Gaz, Air, et Machines pneumatiques. — Pompes élévatoires, nouveaux systèmes brevetés. Efficacité utile, 70 %. — A. GIRAUD ET C^e, quai Pierre-Seize, 51, Lyon.

SCULPTURE, AMEUBLEMENT & DÉCORATION

FLACHAT ET COCHET, rue Dunois, 2 et place Bellecour, 10, Lyon. Dépôt de Majoliques de Menton, Faïences pour revêtement applicables à la décoration des Vestibules, Salles de bains, etc. Dallages mosaïques.

SERRURERIE ARTISTIQUE

S. OLIVIER, rue de la Part-Dieu, 12. Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue Servient, 15.

PINAY (J.-B.), constructeur, b. s. g. d. g., rue de Vendôme, 189 (26 médailles). Spécialité pour Parcs et Jardins. Grilles, Barrières, Meubles, Pont, Serres, Orangeries.

QUINCAILLERIE & OUTILLAGE

CORCELLET ET BERNARD, 2, rue de la Barre et 15, place Bellecour. Machines-Outils pour Métaux et Bois. Spécialité de Quincaillerie pour Bâtiments.

JOUFFROY, place Bellecour, 30 bis. — Machines-Outils pour métaux et bois. — Appareils de levage. — Matériel d'Entrepreneur.

FALCOT MAIRET ET C^e, chemin de Saint-Ramber, quartier de Vaise. Instruments de Pesage, Ponts à bascules, Bascules portatives, Balances de comptoir. Envoi franco, sur demande, d'albums, tarifs et conditions de vente.

MARCHAND (A.), successeur de F. GUILLET, 11, rue Confort, Lyon. — Spécialité d'articles de bâtiments, ordinaires et de luxe, Paratonnerres, Porte-voix et Sonneries électriques.

A. FAUGIER, 11, place Perrache, Lyon. Fabrique de Boulons en tous genres. Écrous carrés et à 6 pans, forgés mécaniquement.

PARCS, JARDINS & PROMENADES

LUSSEAU, Architecte-Paysagiste, 57, Grande-Rue, à Bourg-la-Reine (Seine). 14 premiers prix, médaille d'or et de vermeil aux Expositions d'Horticulture.

VERRES À VITRES

GUITTA FILS, rue de Savoie, 5, Verres à vitres. — Spécialité de Flint-Glass et des Verreries du Nord de toutes dimensions. — Mastics.

J. PERRET, place des Célestins, 6, Verres à vitres du Nord ordinaires mousselinés; Grandes dimensions pour magasins.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

BARDOT (P.), rue Duhamel, 8, Lyon. — Manufacture d'appareils pour l'éclairage et le chauffage par le gaz. — Construction d'Usines à gaz. — Etablissement de canalisation et plomberie.

POCHET (Eug.), avenue de Saxe, 120, Lyon. Fabrique de Réverbères. — Éclairage à forfait et à l'année des Allées, Cours et Escaliers; Balayages et Fermetures d'allées avec garantie des conventions. Entrepôt d'huiles minérales. — F. T. GUMON, gérant de l'Entreprise.

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

INDUSTRIES DIVERSES

MERKLIN (J.), 11, rue de Vendôme, Lyon. Rue Delambre, 14, Paris. Manufacture de grandes orgues d'église. Seule médaille d'or à l'exposition universelle de Paris 1878.

A. U. CHINOIS. — PAPIERS PEINTS. Soldes exceptionnels 50 % de rabais, depuis 30 cent. le rouleau. Rue Centrale, 11, entre l'église Saint-Nizier et la rue Dubois.

GALVANISATION DES MÉTAUX

USINE À VAPEUR ET MACHINE ÉLECTRO-DYNAMIQUE. MÉTRAL ET ARABIS, 12, rue Passet, Lyon-Guillotière. — Spécialité de Nickelage et Polissage, Dorure, Argenture, Bronzage, Cuivrage, Épargne, Oxydant et viel Argent.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

VACHEZ. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 62.

RENTE ITALIENNE
 — **RUSSE 1877**
 — **HONGROISE**
 — **AUTRICHIENNE**

Paiement immédiat du Coupon de Juillet 1880.

A la SOCIÉTÉ DE
L'UNION GÉNÉRALE

SUCCURSALE DE LYON

Rue de la République, 16

VITRAUX D'ÉGLISES ET D'APPARTEMENTS

PAGNON-DECHELETES

Rue de Franklin, 56. — Maison fondée en 1850

PAYEMENT DE COUPONS
ORDRES DE BOURSE
DÉPÔTS DE TITRES
AVANCES SUR TITRES

DÉPÔTS D'ARGENT

1 0/0 à vue	4 0/0 à deux ans
1 1/2 0/0 à six mois	5 0/0 à quatre ans et
3 0/0 à un an	au-dessus.

A LA SOCIÉTÉ DE

L'UNION GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 50,000,000 de Francs

Succursale de Lyon

Rue de la République, 16

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE

DES

CIMENTS DE LA PORTE-DE-FRANCE

PIERRE HENRY

Seul Dépositaire pour tout le Département du Rhône

Quai de Pierre-Scize, 15

LYON

CIMENTS

de la Porte-de-France
 Saint-Michel-Vassy
 Pouilly noir (Lacordaire).
 Ciments artificiels
 de Portland. — Chaux
 hydrauliques blutées de
 toutes provenances.

PLÂTRES DE PARIS

ordinaires p^r Constructeurs
 fins et blutés pour
 Statuaires et Moteurs
 Plâtres
 de Bourgogne et de Savoie
 pour
 emplois et engrais.

Terres, Briques, Dalles, Chauffe-Pieds, Fours
 économiques et autres objets réfractaires.

BOÎTES : Rue de la Bourse, 49 et place des Terreaux, 6

A. QUANTIN, imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît, 7, Paris

REVUE DES ARTS DÉCORATIFS

Bulletin de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie et du Musée des Arts décoratifs

Cette revue paraît régulièrement le 20 de chaque mois et elle comprendra de 32 à 80 pages de grand format avec des gravures dans le texte. Chaque numéro contiendra, en plus, de 3 à 6 planches hors texte.

Prix unique d'abonnement pour une année. Paris et départements, 20 fr. Étranger, 22 fr.

Écrire, pour tout ce qui concerne la *Revue des Arts décoratifs*, 7, rue Saint-Benoît, Paris.

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

Envoi franco de Collection d'échantillons

110 Médailles & Récompenses
CONSTRUCTION GÉNÉRALE
 DES
 Machines, Appareils et Engins
 servant à la manutention des Fardeaux et des
 Marchandises
MATÉRIEL COMPLET
 POUR ENTREPRENEURS
A. SJO
 INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR
 50, boulevard de la Villette
 PARIS



LE MONITEUR
D'HORTICULTURE

Organe des Amateurs de jardins

FLEURS, FRUITS, LÉGUMES

Prix annuel 5 fr.

Envoi gratis d'un numéro
 RUE DE VARENNE, 16
 PARIS

GRAVIER DU RHONE

DRAGUE A VAPEUR SUR LE RHONE

FAURE Fils, DUPEUBLE & PORCHÈRE

DÉPÔTS, quai de la Charité et cours Perrache

PRIX-COURANTS. Gravier cru, 1 fr. 25. Gravier tout-venant, 1 fr. 75 le mètre cube, pris aux dépôts ci-dessus.
 La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits pour les grosses fournitures. — S'adresser au siège social, cours Rambaud, 39, ou aux dépôts.

LE MONITEUR DES ADJUDICATIONS

DE L'ÉTAT

TRAVAUX PUBLICS ET FOURNITURES DIVERSES

Pour l'Armée, la Marine, les Prisons, etc.

PARIS, 16 bis, cité Trévisse, 16 bis, PARIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS — UN AN : 10 FR.

DOKS & SCIERIES DE LA PART-DIEU
BIÈTRIX AINÉ & C^{ie}
Rue, cité Part-Dieu, 40. LYON

FABRIQUE DE PARQUETS

CHÊNE, SAPIN
NOYER, FRISÉS, FOUGÈRE, BATON-ROMPU

POUR ACHAT ET VENTE
De Propriétés d'Agrément et de Rapport
IMMEUBLES ET TERRAINS À BATIR

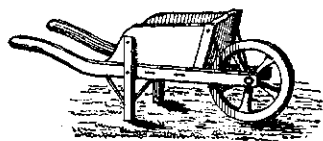
Pour Placements de Capitaux et Rentes viagères

S'adresser à LA MAISON DE COMMISSION GÉNÉRALE

B. DUBOST- RUZAND & C^{ie}

Rue de la République, 83, Lyon

GRANDES RELATIONS À LYON ET DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS



JACQUON

55, Grande-Rue de la Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRIPHE CI-DEVANT DE CHABROL, 44
LYON

MAÇONNERIE  PLÂTRERIE
Socaux, Bayards, Bennes Marchepieds, Echelles
Pelles, Oiseaux, etc. Echelles doubles.

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE

A Montchanin (Saône-et-Loire)

BRICQUETERIE, POTERIE ARTISTIQUE ET DE BATIMENT

OBJETS D'ART, PRODUITS VERNIS ET ARDOISÉS

E. MARTIN

LYON, 49, rue Bourbon, LYON

Seul entrepositaire pour Lyon et les régions environnantes. Ne pas confondre les **Tuiles de Montchanin** avec celles d'imitation qui, pour en avoir les apparences n'en ont pas pour cela la qualité et n'ont pas surtout subi, comme celle de **Montchanin**, l'épreuve du temps, la seule qui mérite notre confiance. Les véritables tuiles de Montchanin sont marquées : BOURGOGNE-MONTCHANIN (Saône-et-Loire). On livre en 24 heures les commandes les plus importantes. — Des catalogues complets avec des- sins dans le texte sont adressés franco sur demande af- franchie.



NOTA. — On peut voir fonctionner l'appareil mis à la disposition de MM. les Architectes et Propriétaires, chez M^{rs} RAULX & C^{ie}, 53, cours Lafayette, à Lyon. Seuls représentants pour le département du Rhône.

FABRIQUE
D'ABAT-JOUR
FABRIQUE
DE CHAINES D'ABAT-JOUR

BONNET & VERNAY

Avenue de Saxe, 75
Place du Marché, 21, et quai
des Brotteaux, 4

Abat-jour de tous systèmes, perfectionnés et garantis. Système avec crémaillère en fer pour donner le sombre. Volets en fer et en bois, pour les garantir des coups de vent. — **Réparation et Fournitures.**



NOUVEAU MOTEUR A VAPEUR ÉCONOMIQUE

— AGRICULTURE —

B. S. G. D. G.

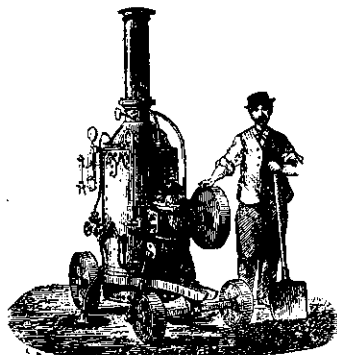
— INDUSTRIE —

DEUX CYLINDRES DIFFÉRENTIELS CONJUGUÉS ET À DÉTENTE FACULTATIVE INSTANTANÉE (COMPOUND)

AVANTAGES

GRANDE puissance relative.
GRANDE économie de combustible.
GRANDE facilité d'installation.
GRANDE facilité de conduite.

Il y a toujours des Machines en magasin ou en construction.
Les Prix défient toute concurrence.



TYPE DE TROIS CHEVAUX

La simplicité de ce Moteur et sa fabrication en spécialité, permettent de livrer à des prix vraiment exceptionnels. Le Générateur est tubulaire, sa disposition permet des variations de niveau d'eau sans crainte d'accidents. La vapeur fournie au Moteur est surchauffée.

E. MEUNIER-TILLARD & C^{ie}, Constructeurs. — LYON, Grande-Rue de la Guillotière, 94

PRODUITS CÉRAMIQUES

SPÉCIALITÉ DE TUYAUX EN TERRE CUITE

Fabrique à la Tour-de-Salvagny (Rhône)

PROST FRÈRES

QUAI DE BONDY, 16, A LYON

SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE : 22, rue de Roanne

Dépôt de Ciments, Plâtres, Chaux hydrauliques, Briques creuses, Tuiles, etc.



HERNIES ET DIFFORMITÉS

Guérison complète est obtenue au moyen d'appareils spéciaux, brevetés s. g. d. g., qui ne se trouvent que dans la Maison

J. BIONDETTI

BANDAGISTE

ORTHOPÉDISTE, FOURNISSEUR

DES HOSPICES

71, rue de la République, 71

ALLÉE DES BAINS

Nota. — Ne pas confondre cette Maison avec d'autres du même genre.

Rue de la République, 71

PRESSES, PRESSEIRS

MARMONIER, rue Fénélon, 25, 26, 28. LYON

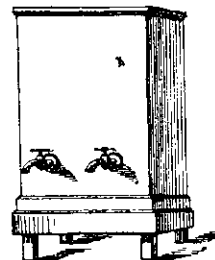
Brevets d'inventions, 66, Avenue de Saxe

FABRIQUE SPÉCIALE
DE
FONTAINES À FILTRE
Et Réservoirs en Pierre

BERTHIER

13. rue de Jarente, 13
LYON

4 fois médaillés aux Expositions. — Se charge des réparations.



SIMPLICITÉ

SUPPRESSION des garnitures.
SUPPRESSION des boîtes à étoupes.
SUPPRESSION des joints.
SUPPRESSION des résistances passives

Les Organes, étant entièrement fermés, sont à l'abri des accidents et de la poussière. Ce Moteur est accessible à toutes les industries.

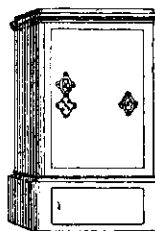
COFFRES-FORTS

TOUT EN FER

B. HAFNER AINÉ
DE PARIS

Expérimenté publiquement
PARIS. — 13 juin 1807 (8 heures)
POITIERS. — 15 juin 1879 (7 heures)

Succursale à LYON



16 et 18, passage de l'Hôtel-Dieu, 16 et 18

ASSORTIMENT COMPLET DE COFFRES-FORTS

COMPTOIR DE LA

BOURSE PARISIENNE ET DES TRAVAUX PUBLICS

PARIS, 16 bis, cité Trévise, PARIS

Paiement de Coupons.

Opérations de Bourse, Valeurs non cotées. — Prêts
Sur titres, comptes de Chèques.

JOURNAL FINANCIER ENVOYÉ GRATUITEMENT AUX CLIENTS

A VENDRE D'OCCASION

MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS

3 Locomotives système Anjubault de 17 tonnes presque neuves à la voie normale. — 2 Locomotives Anjubault de 8 tonnes, à la normale. — 1 Locomotive de 5 tonnes 1/2 à la voie d'un mètre. — 20 locomotives de 2 à 20 chevaux. — 30 Chaudières et machines à vapeur de différentes forces. — Pompes Coignard, Neut et Dumont, Letestu et autres. — Grues, Treuils, Rails et Wagons, Transmissions, Poulies, Palans, etc., etc.

ENVOI DE CROQUIS SUR DEMANDE

S'adresser à M. J. ROHMER, 32, cours Ferrache à Lyon, où ces matériels sont visibles.